



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER
DE PRESSE**



FRANCE 
RURALITÉS

LES RURALITÉS, **AU COEUR** DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



JUIN 2023

SOMMAIRE

Éditos.....	3
Depuis 2017, une action continue en faveur de la cohésion des territoires.....	7
Des résultats concrets pour nos territoires ruraux.....	8
Depuis juillet 2022, une nouvelle approche partenariale, qui part du terrain, simple et lisible	9
Les ruralités aujourd'hui: où en sommes nous ?	10
France ruralités, un plan ambitieux pour les territoires ruraux autour de 4 axes	12
Un programme d'ingénierie à destination des communes rurales, Villages d'avenir ..	14
La valorisation des territoires ruraux pour la planification écologique, les aménités rurales.....	17
Des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux	21
Un renfort d'attractivité avec les zones de revitalisation rurale (ZRR).....	28
Des indicateurs de mesure de l'efficacité du plan.....	31

ÉDITOS



Élisabeth Borne,
Première ministre

Nos ruralités, ce sont 22 millions de Françaises et de Français. C'est une part de notre identité collective. Ce sont nos paysages et notre patrimoine. Ce sont des initiatives et des villages d'avenir. C'est un des cœurs battants de notre économie et de notre souveraineté alimentaire. C'est l'un de nos atouts puissants pour permettre la transition écologique de notre pays.

Ce sont aussi des défis immenses, que nous devons relever.

En lançant France ruralités, nos ambitions sont claires : répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens en milieu rural et permettre à la ruralité d'exprimer son potentiel pour relever les défis à venir.

Notre stratégie prend racine dans la promesse républicaine de cohésion des territoires. Nous devons agir pour qu'on bénéficie des mêmes chances que l'on naisse et grandisse en ville ou à la campagne. France ruralités nous permettra d'être mieux armés pour lutter contre l'enclavement et les difficultés d'accès aux services publics qui en résultent.

Mon Gouvernement ne se résout pas au sentiment d'abandon et de relégation : nous y apportons des réponses concrètes, par un plan d'action interministériel. Notre ambition est de réussir un véritable renouveau rural en soutenant les communes rurales dans leurs besoins en ingénierie ou par les zones de revitalisation rurales, qui donnent des avantages fiscaux et économiques pour renforcer l'attractivité des communes rurales.

Et nous le faisons en cultivant le réflexe de la différenciation, pour apporter des solutions adaptées à chaque territoire. C'est le sens de la promesse républicaine, le cœur de mon engagement politique et l'engagement du Président de la République.

Cette renaissance de notre ruralité a déjà commencé, dans les faits et dans les imaginaires. Sans rien perdre de son identité, de ses valeurs, la France rurale s'est métamorphosée. Des territoires, partout en France, ont su enrayer la spirale du déclin. Nous nous tiendrons donc aux côtés des élus locaux pour poursuivre cette dynamique.

Ainsi, France ruralités proposera des solutions et des accompagnements concrets pour toutes les préoccupations dans nos campagnes, en particulier l'accès aux soins, la proximité des services publics et le retour de commerces.

Nous allons également offrir de nouveaux outils pour que les communes rurales puissent se saisir de toutes les opportunités dont elles regorgent.

Nous marquerons également la reconnaissance du rôle essentiel que jouent nos ruralités dans la préservation du patrimoine naturel. Pour mieux soutenir les communes qui s'engagent à protéger leurs cours d'eaux, leurs forêts ou leur biodiversité, la dotation biodiversité passera de 41 à plus de 100 millions d'euros et respectera un principe : plus de surface protégée, ce sera plus de dotation.

Alors aujourd'hui, continuons de faire de nos ruralités l'une des priorités de l'action du Gouvernement. Bâtissons un nouveau contrat politique avec les territoires ruraux. Valorisons leurs atouts, dans leur diversité. Construisons sur leurs forces, et trouvons, ensemble, des solutions à leurs difficultés. C'est le sens de notre stratégie France ruralités.



Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Après la belle réussite de l'Agenda rural, lancé en 2019, je me réjouis du lancement de France ruralités, un plan qui vient consolider notre engagement aux côtés des territoires ruraux.

C'est un enjeu décisif, d'abord, pour continuer de répondre à leurs défis structurels. Plus de 30% de nos concitoyens habitent en territoire rural et ils doivent avoir accès à des services publics, à des soins, et à des commerces proches de chez eux.

C'est bien sûr, également, un enjeu central en matière de transition écologique. Face au dérèglement climatique, les territoires ruraux sont en première ligne et leur transition pose des gageures spécifiques qui doivent faire l'objet d'un accompagnement dédié.

Nous avons aussi besoin de leurs forces : gardiens de nos biens communs naturels, ils sont essentiels à la réussite de la transition écologique de notre société.

C'est toute l'ambition des mesures présentées, qui doivent beaucoup aux remontées des élus locaux et à l'engagement de Dominique Faure, que je remercie.

Ensemble, construisons l'avenir durable des ruralités françaises, qui sont le cœur battant de l'attractivité de notre pays !



Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Aujourd'hui, sur fond de sentiment d'abandon et de relégation de nos ruralités, nous avons besoin d'un plan ambitieux et lisible pour nos territoires ruraux au service de leurs habitants.

Les 70 déplacements que j'ai effectués sur le terrain depuis mon entrée au Gouvernement en juillet 2022 ont renforcé ma conviction : nous devons nous appuyer sur des initiatives qui partent du terrain. Associations, chercheurs, acteurs économiques, commerçants, artisans, élus, citoyens, c'est avec vous que nous avons construit France ruralités en partant de ce qui « marche ».

Dès aujourd'hui, nous allons proposer aux communes rurales une boîte à outils et des moyens adaptés à leur diversité. Le Gouvernement veut donner les moyens aux territoires ruraux d'assurer une véritable égalité des chances entre tous les Français.

Dans une démarche d'efficacité, je mettrai en place des indicateurs pour mesurer l'impact des solutions proposées. Cela nous permettra d'évaluer et d'ajuster le déploiement de France ruralités en fonction des résultats et des besoins exprimés par les territoires.

Ce que je souhaite à travers ce plan, c'est un véritable pacte de confiance avec l'ensemble des citoyens, des élus et avec tous les partenaires de la démarche, afin de faire de nos ruralités des territoires de fierté, d'innovation et de transformation !





Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

66 Nous renforçons notre action et nos moyens en matière de sécurité, en lien constant avec les élus, partout sur le territoire. À la demande du Président de la République, 200 nouvelles brigades de gendarmerie seront créées en particulier dans les zones rurales, après concertation avec les élus locaux. Par ailleurs, 3000 « gendarmes verts » seront formés dans les territoires pour lutter contre les atteintes à l'environnement et aux espèces vivantes.



François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention

66 Avec France Ruralités, le Gouvernement est mobilisé pour répondre aux besoins de nos concitoyens. D'ici à la fin de l'année, pour les soins du quotidien : une équipe soignante proposée à chaque Français fragile et le renforcement de la coopération entre professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens). Pour les soins urgents : une réponse médicale garantie avec la généralisation du service d'accès aux soins (SAS) et le déploiement d'équipes mobiles d'urgence adaptées aux territoires (télémédecine, paramédicaux, HéliSmur). D'ici 2027, plus de médecins généralistes avec une 4e année attractive dans les zones sous-denses, 4000 maisons de santé pluriprofessionnelles et plus de 100 Médicobus partout en France.



Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

66 La prise en compte des besoins spécifiques des usagers les plus éloignés des services publics est une priorité de ma feuille de route : j'ai d'ailleurs fait du renforcement du maillage de France services pour renforcer encore la couverture territoriale et du développement de l'aller-vers deux axes stratégiques du programme France services pour 2023-2024. Notamment avec des bus itinérants aux facteurs guichetiers mobiles en passant par les France services multi-sites, nous développons un panel de réponses innovantes, coconstruites et adaptées aux défis des territoires ruraux.



Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

66 Visibilité sur 3 ans de la carte scolaire, instance de dialogue et de coordination entre préfet et DASEN, territoires éducatifs ruraux... Je suis mobilisé avec Élisabeth Borne pour garantir à tous un service public de l'Éducation de qualité, partout sur le territoire.



Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

66 Les paysages, les forêts, les productions agricoles et alimentaires sont intimement liés aux territoires ruraux. Dans un contexte où les consommateurs sont à la recherche de proximité concernant leur alimentation, il est essentiel de développer un ancrage territorial de l'alimentation sous une triple dimension : économique, environnementale et sociale. C'est tout le sens du développement des projets alimentaires territoriaux (PAT) qui s'appuient sur la production et l'approvisionnement alimentaire de proximité et sont créateurs de valeur ajoutée sur les territoires.



Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture

66 La politique culturelle en faveur de la ruralité, politique prioritaire du ministère de la Culture, est autant transversale que partenariale. Elle s'appuie sur les ressources culturelles des territoires, la mobilisation des opérateurs, des structures culturelles labellisées et la participation des habitants. Elle se déploie dans des contractualisations avec les collectivités territoriales, en particulier dans la politique de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, autour de projets patrimoniaux et architecturaux, de création artistique, de lecture publique. Elle soutient également l'innovation, avec le fonds d'innovation territoriale pour des expérimentations aux niveaux local et national.



Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

66 Un commerce, ça n'est pas seulement un service de proximité essentiel, c'est aussi un lieu de lien social où chacun peut se retrouver. Le commerce c'est l'âme de nos villages et c'est pourquoi nous subventionnons une aide à l'installation de commerces, notamment multi-services, en zones rurales dans des communes qui en sont principalement dépourvues.



Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications



Le numérique constitue un puissant levier au service des territoires et de la réduction des fractures territoriales. L'accès à la 4G et à la fibre ne doit pas représenter un frein pour nos concitoyens. Avec le New Deal mobile et le plan France très haut débit, c'est-à-dire l'accélération du déploiement de la 4G et de la fibre, le Gouvernement s'engage à investir pour que tous les Français puissent bénéficier de la connectivité numérique au domicile ou au travail.



Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement



L'ambition du Gouvernement est de faciliter l'accès au logement de tous les Français. Nos territoires ruraux présentent des spécificités auxquelles il faut répondre : proportionnellement plus de logements vacants, des besoins importants en rénovation et une offre locative souvent insuffisante. À travers France ruralités, nous portons ainsi l'ambition de mieux accompagner, dans les zones rurales, la réhabilitation des logements et notamment la rénovation du bâti ancien vacant pour développer une offre locative adaptée à la demande et aux besoins de ces territoires. C'est un engagement fort de l'État, qui passera par une action renforcée de l'Anah en milieu rural.



Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel



Assurer l'égalité des chances en ruralité, c'est permettre à chaque jeune qui le souhaite de s'engager pour les causes qui lui sont chères. Car l'engagement est un accélérateur d'émancipation, mais aussi une chance pour soi et pour la France. C'est pourquoi nous soutenons l'accès au service civique dans les territoires ruraux, pour continuer à lever des freins, comme la mobilité ou le logement.



Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative



L'action de l'État pour la ruralité, c'est un soutien croissant en faveur des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui répondent aux besoins dans les territoires par des solutions concrètes et innovantes !



Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports



86 % des habitants des milieux ruraux sont dépendants de la voiture, alors même que le transport routier est le premier responsable des émissions de CO₂ des transports en France. À cette problématique, se cumulent des difficultés liées au coût, à la durée des trajets, à l'accès aux transports. Parce que la mobilité est synonyme de liberté - professionnelle, sociale -, notre responsabilité est de la mettre à la portée de tous. Ainsi, l'État amplifie son soutien aux collectivités rurales pour qu'elles se dotent de solutions de mobilité durables, inclusives et assurent la bonne desserte de tous les territoires.



Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé



Le déploiement de 100 medicobus d'ici fin 2024, la généralisation des CPTS sur tout le territoire, la création d'une 4^e année professionnalisante en médecine générale prioritairement dans les zones sous-denses ou encore le déploiement de 4000 maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2027 sont autant de leviers ambitieux portés par France ruralités, au service d'un meilleur accès à la santé dans les territoires ruraux.



Patricia Mirallès, secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire



Nos villages sont des témoins essentiels de l'histoire nationale qu'ils incarnent : grâce aux noms de rue, aux monuments aux morts, aux cérémonies commémoratives locales, ils donnent corps à notre mémoire et permettent ainsi à chacun de s'y inscrire à travers une histoire locale. C'est en ce sens que le Gouvernement soutient nos élus, en particulier ruraux, dans leurs projets de préservation de nos lieux de mémoire. Les élus sont des maillons essentiels de la chaîne de transmission de notre mémoire nationale.



DEPUIS 2017, UNE ACTION CONTINUE EN FAVEUR DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



2017-2026

Action cœur de Ville

2019-2023

Agenda rural

2020-2026

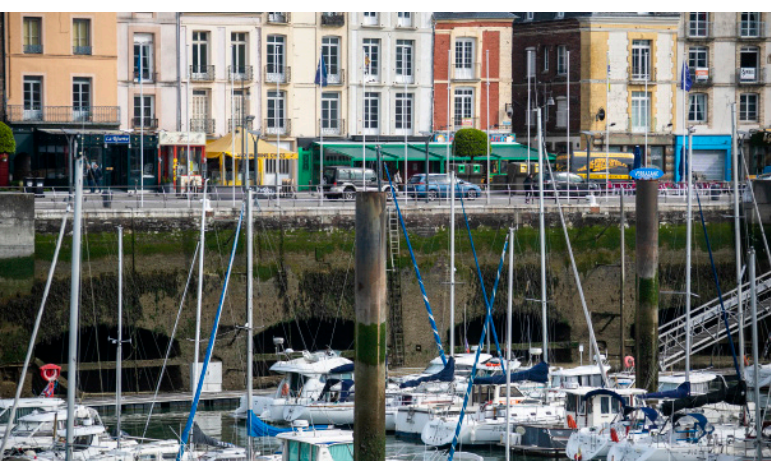
Petites Villes de demain

2023-2027

France ruralités

Dès 2017, le Président de la République et le Gouvernement ont agi pour tenir la promesse de la cohésion des territoires : la nomination d'un secrétaire d'État chargé de la Ruralité, la création de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et de ses programmes, dont l'Agenda rural, répondent à la volonté d'apporter des solutions concrètes aux besoins des territoires dans tous les domaines de la vie quotidienne.

D'abord avec la création du programme Action cœur de ville (ACV) dont la première phase, lancée en 2018, a permis de renforcer l'attractivité et de soutenir 234 villes moyennes (plus de 20 000 habitants) dans leur développement et dans leur capacité à affronter les transitions écologiques, démographiques et économiques : sur la période 2018-2026, ce sont 10 milliards d'euros qui auront été mobilisés par l'État dans le cadre du programme.



Port de plaisance de Dieppe - Programme Action Cœur de ville

Grâce au programme Petites Villes de demain (PVD), lancé en 2020, nous accompagnons le développement des petites villes et l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants : 1600 communes accompagnées, dont 1202 rurales, à travers la mobilisation de 3 milliards d'euros d'ici à 2026.



Prise de vue aérienne de la commune de Pont-de-l'Arche (Eure) - Programme Petites Villes de demain

Lancé en 2021, le plan Avenir montagnes a permis d'accompagner les territoires de montagne dans leur stratégie vers un tourisme durable. Grâce à ce programme, ce sont 62 territoires couvrant le tiers des communes de montagne et de leurs habitants qui ont été accompagnés en ingénierie. En 2019, le Gouvernement décide de mettre en œuvre un Agenda rural de 181 mesures pour adresser une première réponse aux territoires ruraux. Suite logique des autres programmes de l'ANCT, **l'Agenda rural est aujourd'hui mis en œuvre à 93%**.

Dès son arrivée au Gouvernement, Dominique Faure, alors secrétaire d'État chargée de la Ruralité, entame une démarche de bilan et d'évaluation de l'Agenda rural, avec des inspections interministérielles, des professionnels du secteur ainsi que plus de 70 déplacements sur le terrain à la rencontre des acteurs des territoires ruraux. Les résultats de cette évaluation ainsi que le travail partenarial ont donné naissance à France ruralités.

DES RÉSULTATS CONCRETS POUR NOS TERRITOIRES RURAUX



France Services

2 750

espaces France Services fin 2023 dont 1 623 en ruralités



Aménagement numérique

75% des communes rurales fibrées (vs. 48% en 2014)

98% du territoire couvert par un opérateur 4G (vs. 73% en 2017)



Attractivité du territoire

600

Volontaires territoriaux en administration depuis 2021

250

Tiers-lieux en zone rurale



Accès aux soins

2 300

maisons de santé début 2023 dont plus de 700 en milieu rural



Réindustrialisation

98 / 149 territoires d'industrie en ruralités accompagnant 6 831 communes rurales



Développement des mobilités

1 500

kilomètres de petites lignes ferroviaires rénovés depuis 2020

DEPUIS JUILLET 2022, UNE NOUVELLE APPROCHE PARTENARIALE, QUI PART DU TERRAIN, SIMPLE ET LISIBLE

6 JUILLET 2022

Déclaration de politique générale d'Élisabeth Borne, Première ministre, où elle annonce qu'une suite sera donnée à l'Agenda rural : « Pour la ruralité, nous continuerons à investir. Un nouvel agenda rural sera mis en oeuvre ».

30 SEPTEMBRE 2022

À l'occasion du congrès de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Dominique Faure annonce le lancement d'une mission d'évaluation de l'Agenda rural par l'Inspection générale du développement durable (IGEDD) et de 6 groupes de travail pour imaginer la suite du programme réunissant plus de 300 acteurs ruraux.

25 JANVIER 2023

Remise des propositions des 6 groupes de travail pour imaginer la suite de l'Agenda rural (habitat, logement et mobilité, culture et patrimoine, sécurité et vie quotidienne des collectivités territoriales, sport et vie associative, attractivité, Europe)

26 OCTOBRE 2022

Christophe Béchu et Dominique Faure lancent une concertation sur l'avenir des zones de revitalisation rurale (ZRR)

13 OCTOBRE 2022

Rencontre avec la commission politiques territoriales et ruralité de l'Assemblée des départements de France (ADF)

17 FÉVRIER 2023

Remise du rapport du Popsu, L'Exode urbain, un mythe, des réalités, et annonce de la création d'un GIEC de la ruralité

30 MARS 2023

Rencontre avec la commission aménagement du territoire de Régions de France



15 JUIN 2023

Lancement de France ruralités, un plan d'équité territoriale

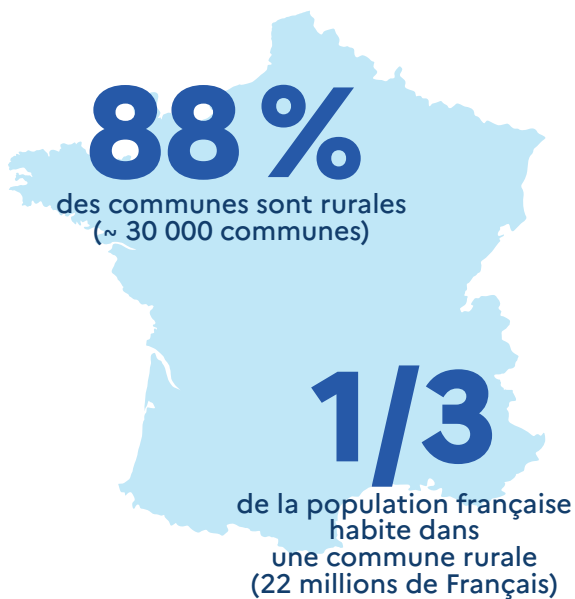
2 MAI 2023

Remise du rapport d'évaluation sur l'Agenda rural par l'IGEDD

27 AVRIL 2023

Remise du rapport du Credoc, Un marché de l'emploi moins diversifié, soubassement du sentiment de relégation territoriale en zone rurale

LES RURALITÉS AUJOURD'HUI : OÙ EN SOMMES-NOUS ?



80 %
des communes rurales
sont en croissance
démographique



LA RURALITÉ
se définit comme
l'ensemble des
communes présentant
une faible densité de
population (peu dense
ou très peu dense)

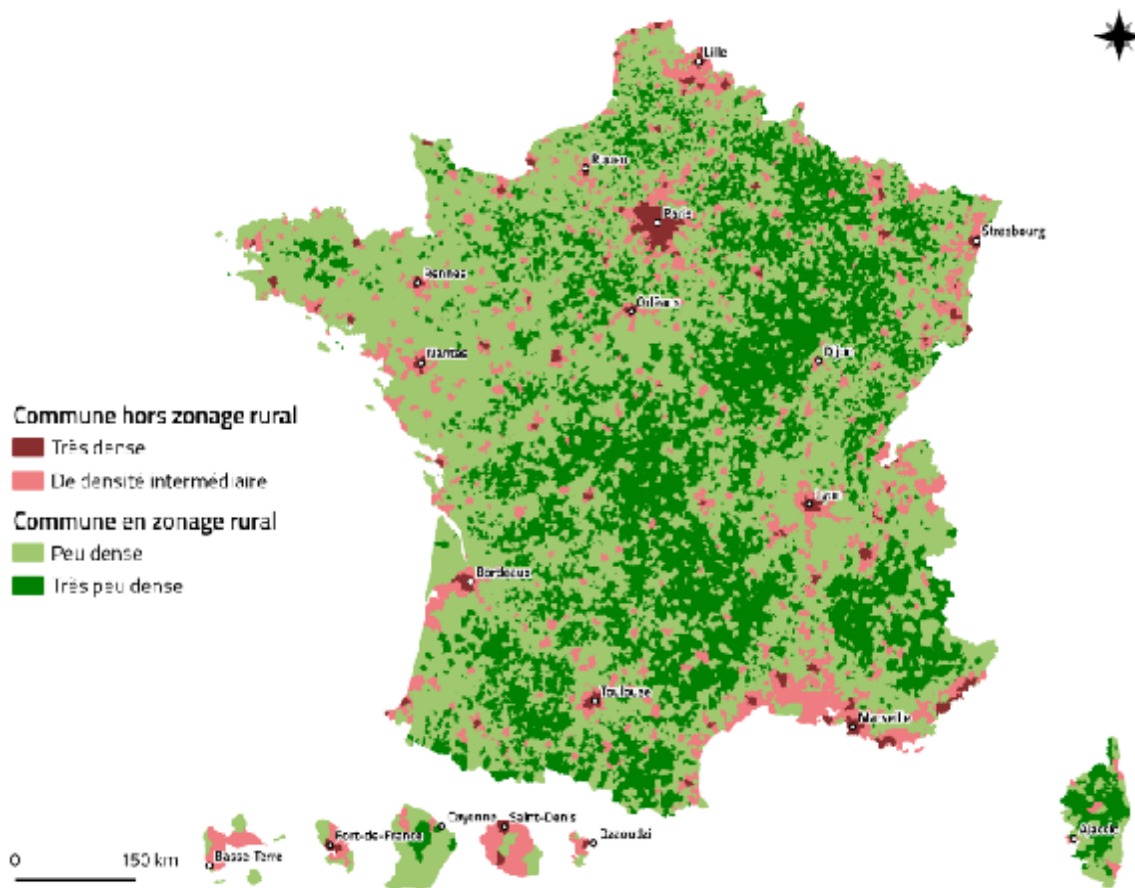
selon l'INSEE

75 %
des ruraux estiment que
le monde rural connaît un
renouveau

60 %
des ruraux font état d'une
dégradation des services publics



LES RURALITÉS AUJOURD'HUI : OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Le zonage INSEE 2020 à partir de la grille de densité

Depuis 30 ans, les territoires ruraux connaissent des trajectoires différenciées : ils ont tous connu de manière plus ou moins aiguë les effets de l'exode rural et l'évolution de l'activité économique et de l'emploi. Aujourd'hui, ils sont tous placés dans des positions différentes pour faire face aux enjeux et aux grandes transitions économiques, numériques et écologiques : ils ont tous des forces et des faiblesses face à ces transitions. La conviction profonde qui est à la base de France ruralités, c'est que l'action publique doit s'adapter à leurs spécificités pour leur permettre de faire face à ces transitions et d'y participer pleinement.

La crise sanitaire a accéléré le changement de regard des Français sur les territoires ruraux : alors que les Français n'étaient que 43% à estimer que le monde rural connaissait un renouveau en 2018, ils sont désormais 72% à le penser.

L'action de l'État vis-à-vis de nos territoires doit épouser l'ensemble de ces évolutions. Face à un monde rural en perte de vitesse démographique et économique, il importe désormais de tenir compte du nouveau visage de beaucoup de territoires ruraux, qui connaissent un renouveau démographique, accentué par la crise sanitaire et suscitent un véritable attrait de nos concitoyens.

Il faut également prendre en compte la contribution des territoires ruraux à la planification écologique, soit parce que ce sont des territoires de production des énergies renouvelables (éoliens, solaires, biogaz, hydroélectricité...), soit parce qu'ils constituent des puits de carbone (forêts, zones humides, parcs naturels...) ou qu'ils subissent directement les conséquences du réchauffement climatique (érosion des sols, sécheresses et incendies, recul de l'enneigement ou du trait de côte...).

Ces territoires, qui représentent 88% des communes de France, sont donc au cœur des transitions qui nous attendent. L'action du Gouvernement doit en tenir compte en capitalisant sur leurs forces et en apportant des solutions à leurs difficultés propres.

Ainsi, avec France ruralités, c'est un nouveau pacte de responsabilité, de reconnaissance et de confiance qui est proposé. Il invite à un effort de différenciation dans l'action territoriale de l'État, qui doit prendre appui sur un renforcement de la planification et de la contractualisation au niveau des territoires, une plus grande mobilisation des moyens de l'État au niveau déconcentré et une meilleure coordination de l'action de l'État et de ses opérateurs avec l'action des collectivités territoriales.

FRANCE RURALITÉS, UN PLAN AMBITIEUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX AUTOUR DE 4 AXES

Pour formuler une réponse globale et adaptée aux besoins des territoires ruraux, France ruralités agit sur tous les plans :

- **il apporte des solutions d'ingénierie aux communes rurales** pour les aider à porter les projets d'investissements et d'équipements attendus par leurs habitants ;
- **il donne aux collectivités les moyens** d'assurer l'entretien et la valorisation des aménités rurales, qui font la richesse naturelle et écologique de la ruralité ;
- **il agit enfin dans tous les domaines de la vie quotidienne des Français** pour leur apporter des solutions en matière de logement, de mobilités ou encore de sécurité ;
- **il dote ces territoires d'outils** pour renforcer leur attractivité économique et attirer des professionnels de santé et des services à la personne.



SOUTENIR

les villages dans
la conception de
leurs projets



RÉMUNERER

et reconnaître les
aménités rurales



APPORTER

des solutions
aux besoins du
quotidien



RENFORCER

les Zones de
Revitalisation
Rurale (ZRR)

3 MARQUEURS

France ruralités, une nouvelle méthode de conduite des politiques d'aménagement du territoire

1. LA DIMENSION PARTENARIALE

Aussi bien dans l'élaboration que dans la mise en œuvre, France ruralités se déclinera en partenariat avec tous les acteurs de la ruralité, notamment les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, pays, départements, régions).

Accompagner la ruralité ensemble, c'est l'ambition majeure de France ruralités et ce sera notamment le cas du programme d'ingénierie au service des communes rurales.

2. LA SIMPLICITÉ ET LA LISIBILITÉ

L'action de France ruralités se doit d'être compréhensible par tous les citoyens et ses bénéfices doivent être faciles à appréhender au quotidien.

Pas de grand discours, mais des actes concrets chaque jour.

3. LES INDICATEURS DE MESURE

Un baromètre de France ruralités sera mis en place s'appuyant sur des indicateurs de mesure pour évaluer et ajuster le déploiement du plan en fonction des résultats.

France ruralités, c'est un tout au service des habitants des territoires ruraux.

AXE 1

UN PROGRAMME D'INGÉNIERIE À DESTINATION DES COMMUNES RURALES – VILLAGES D'AVENIR

POURQUOI ?

Pour lutter contre le sentiment d'inégalité et de relégation dont peuvent souffrir les territoires ruraux, nous devons aider les collectivités et les élus à porter des projets qui transforment le quotidien.

La capacité à porter de tels projets (équipements sportifs et culturels, pour les mobilités, accueil des enfants, développement économique...) dépend largement de la présence sur le territoire d'ingénierie et de compétences pour accompagner les projets locaux. Cette ingénierie fait souvent défaut aux territoires ruraux. Si les programmes existants de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont un rôle

à jouer, ils ne répondent pas nécessairement aux besoins des collectivités rurales.

Ces besoins sont en effet sensiblement différents de ceux des autres territoires : les communes rurales ont besoin d'une ingénierie de proximité (installée sur le territoire) et opérationnelle qui les aide concrètement à préparer leur projet, à le porter, à le faire financer et à le faire réaliser, de bout en bout. Pour que cela fonctionne, il est essentiel que cette ingénierie s'intègre dans le territoire et que les hommes et les femmes qui la portent au quotidien en soient issus, y vivent, connaissent ses besoins et ses attentes.

COMMENT ?

Villages d'avenir est un nouveau programme d'ingénierie qui consiste à apporter un soutien en ingénierie aux communes volontaires qui en auront exprimé le besoin pour porter leurs projets. Les projets concernés pourront porter sur le logement, les mobilités, la santé, le patrimoine ou encore le développement économique.

Ce soutien se traduira par le déploiement de **100 chefs de projet à travers toutes les ruralités françaises**. Villages d'avenir obéit à un principe cardinal : ne pas substituer à l'ingénierie locale existante, mais lui venir en appui ou en aide, la compléter là où c'est nécessaire, fédérer les énergies.

Les chefs de projet France ruralités seront mutualisés à l'échelle départementale et installés dans les sous-préfectures pour être au plus proche du terrain. Leur démarche s'inscrira en subsidiarité et en complémentarité de ce qui existe déjà sur le terrain (EPCI, PETR, conseil départemental ou région).

Une fois la commune labellisée, le chef de projet conduira un diagnostic rapide du territoire (20 jours maximum), avec l'appui des grands opérateurs d'État (ANCT, Ademe, agences de l'eau, Cerema). Il sera

ensuite à disposition des élus pour les aider, comme un assistant technique local, à concevoir et à porter leur projet.

Village d'avenir est un programme qui pourra se construire localement avec les départements et les régions qui le souhaiteront. Ensemble, ils pourront colabelliser les communes et les accompagner dans la conduite de leurs projets.



100
chefs de projets
de l'Agence nationale de la cohésion
des territoires (ANCT) installés dans
les sous-préfectures des territoires les
plus ruraux



Ce que Villages d'avenir apportera

À titre d'exemples



Construction, réhabilitation et rénovation de logements



Projet autour de la sobriété énergétique



Valorisation et réhabilitation du patrimoine culturel



Ouverture de lieux de convivialité (commerces, tiers lieux, etc.)



Organisation de l'offre de soins et d'initiatives « d'aller-vers » dans le domaine médical



Développement et animation de circuits courts

Villages d'avenir : Comment ça se passe ?



Michel Fournier,

Maire de Voivres et président des Maires ruraux de France

Les communes rurales ont besoin qu'on les aide à porter les projets qui pourront apporter et transformer la vie quotidienne de leurs habitants. On le doit aux 33% de Français qui vivent dans nos ruralités ! C'est ce besoin que le Gouvernement a entendu en décidant de lancer Villages d'avenir. Je me félicite du fait que ce programme repose sur la volonté des maires et qu'il parte des projets locaux, que les communes construisent au plus proche de leurs besoins avec leurs forces vives, population, associations, entreprises... Avec ce programme, nous allons pouvoir travailler sur le logement, le patrimoine, la santé, le commerce et la mobilité : en bref, ce qui fait la vie de nos ruralités !

AXE 2

LA VALORISATION DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE - AMÉNITÉS RURALES

Par leurs environnements, leurs cours d'eaux, leurs paysages, les communes rurales sont au cœur des enjeux de la transition écologique.

Ces aménités rurales qu'elles entretiennent seront davantage rémunérées par une hausse de la dotation biodiversité.

POURQUOI ?

Les territoires ruraux sont des acteurs de premier plan pour les transitions écologique et énergétique :

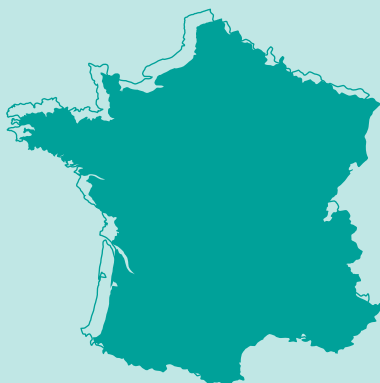
- **territoires de production des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, méthanisation...)** ;
- **territoires de ressources naturelles (forêts, zones humides, parcs naturels, cours d'eau...)** ;
- **territoires en première ligne face au dérèglement climatique (érosion des sols, sécheresse et incendies, recul de l'enneigement ou du trait de côte, perte de la biodiversité...).**

Les territoires ruraux sont donc des acteurs essentiels de la planification écologique : ce sont eux qui peuvent agir au quotidien sur de nombreux leviers qui nous permettront d'atteindre nos objectifs en matière de décarbonation, d'adaptation au changement clima-

tique et de préservation de la biodiversité. Ils sont à la fois en attente de solutions et porteurs, en eux-mêmes, d'une partie de ces solutions.

Il est important de changer de regard sur les ruralités, en mettant davantage en avant les atouts, les ressources, les richesses dont disposent les territoires ruraux et en valorisant leur rôle en matière de protection de la biodiversité et de transition écologique. C'est là que sont des gisements importants de réduction des émissions de gaz à effet de serre : dans les communes rurales, la forêt couvre 18 millions d'hectares, soit près de 90,6% de la forêt métropolitaine, qui permet de capter 79 millions de tonnes de CO₂. C'est aussi là que sont les gisements de protection de la biodiversité : dans les communes rurales, les rivières parcourent 381 410 km et les espaces protégés recouvrent 14 millions d'hectares (soit près de 90% de la surface totale protégée en France).

Chaque année, la forêt française capte **87 millions de tonnes de CO₂**, dont **79 millions** grâce aux forêts des communes rurales



90,6%

de la forêt métropolitaine est dans les ruralités.

90%

de la surface totale protégée en France est dans les ruralités.

COMMENT ?

Pour ce faire, les richesses et les ressources environnementales des territoires ruraux - les aménités rurales - seront définies et reconnues dans la loi.

Cette reconnaissance s'accompagnera d'une rémunération spécifique des aménités rurales pour soutenir les collectivités rurales dans la préservation et le développement de leurs richesses naturelles. Il s'agira de réformer l'actuelle dotation biodiversité pour la rendre plus incitative à l'entretien et à la valorisation des aménités rurales, en veillant en particulier à ce que chaque accroissement de la superficie de surface protégée se traduise par une hausse de dotation pour la commune concernée. Dès 2024, cette réforme conduira la dotation biodiversité et aménités rurales à une enveloppe nationale de plus de 100 millions d'euros. Cette dotation sera destinée aux communes rurales faisant preuve d'un engagement résolu dans cette démarche de valorisation de leurs ressources naturelles et s'inscrira en cohérence avec les objectifs poursuivis par la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2030 qui vise à couvrir 30% du territoire national par un réseau d'aires protégées et 10%

de ce même territoire sous protection forte. Il s'agit ainsi de rémunérer de nouvelles aménités pour les communes rurales couvertes par des zonages d'aires protégées clairement identifiables (réserves naturelles et biologiques, sites du conservatoire, réserves de biosphère, zones humides et cours d'eau, forêts de protection, sites classés...).



100
millions d'euros
Ce sera le montant de la dotation
biodiversité dès 2024



Anthony Mérique,
Maire de Damprichard, parc naturel
régional du Doubs Horloger

La dotation biodiversité est une reconnaissance de la contribution que nos petites communes rurales apportent à la préservation de l'environnement, des paysages et de la nature. C'est aussi une mise en valeur de l'engagement que nous prenons en adhérant au parc naturel régional. Dans notre commune de Damprichard, nous avons décidé d'utiliser la dotation biodiversité pour le financement du projet de création d'un espace naturel sensible sur la tourbière des Seignes (6,45 ha). Cette dotation nous a permis de cofinancer la quasi-intégralité du plan d'action de gestion et de restauration pour l'année 2023. Sans cette aide nous n'y serions pas arrivés. C'est un véritable soutien qui nous encourage, nous élus des communes, à prendre davantage d'initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité.

AXE 3

DES MESURES CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX

Les mesures, issues d'un travail de consultation de plus de 300 acteurs des ruralités, sont un ensemble de solutions pour répondre aux besoins des territoires ruraux et améliorer le quotidien des habitants.

Ces dernières sont réparties dans plusieurs thématiques :

MOBILITÉS

VIE QUOTIDIENNE DES ÉLUS LOCAUX

ÉGALITÉ DES CHANCES ET ÉDUCATION

ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

SANTÉ

CULTURE

HABITAT ET LOGEMENT



MOBILITÉS

Pour répondre à l'utilisation massive et à la dépendance de la voiture individuelle en milieu rural (70% des trajets en milieu rural contre 54 % en milieu urbain)

→ **Création d'un fonds de soutien de 90 M€ sur 3 ans** pour accompagner les autorités organisatrices des mobilités rurales et leurs partenaires, dont les associations, dans le déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire dite du dernier kilomètre (à la fois en ingénierie et en investissements), avec des véhicules électriques et solidaires, des vélos, le développement d'une offre de transport à la demande, etc.

Vu sur le terrain

CHÂTENOIS (88)

Des conducteurs bénévoles pour rompre l'isolement géographique

Mobilité solidaire est un dispositif de transport solidaire en milieu rural, développé par l'association Familles rurales. Depuis 1 an, la fédération départementale des Vosges de Familles rurales a mis en place ce service sur les communes de l'Ouest vosgien.

On dénombre aujourd'hui 36 bénéficiaires et 18 conducteurs bénévoles, qui bénéficient d'une indemnité kilométrique pour ce service. Le bureau du service mobilité solidaire est situé au premier étage de la maison France services de la commune.

Cette initiative, c'est avant tout un projet par et pour les habitants, tourné vers l'humain. Grâce à ce dispositif, des personnes ont notamment pu visiter des proches en maison de retraite, renouer avec une activité culturelle, faire des rencontres et créer du lien.



Châtenois, Vosges

« Le transport solidaire est un véritable service à vocation sociale qui améliore la vie au quotidien dans des territoires où bien souvent les solutions de mobilité n'existent pas. C'est une initiative qui doit être soutenue et développée ! »

Guyline Brohan, présidente de Familles rurales



VIE QUOTIDIENNE DES ÉLUS

Pour permettre aux maires d'assurer leur mission en matière de police de l'environnement et mieux les protéger

→ Proposition aux maires, par les nouveaux 3000 enquêteurs environnementaux, de réaliser des diagnostics de sûreté environnementale et positionner ces gendarmes comme le point d'entrée du maire pour tout acte de délinquance environnementale.

Pour reconnaître l'importance des métiers de la ruralité

→ Revalorisation des métiers de garde-champêtre et de secrétaire de mairie, dans le cadre d'un travail partenarial, sous le copilotage de Dominique Faure et Stanislas Guérini.

Vu sur le terrain

SAINTE-FLORENCE (33)

Création d'aménités en ruralités

Avec ses 150 habitants, la commune de Sainte-Florence en Gironde a engagé la création d'un arboretum (parc rural naturel), en prolongement de la place du village.

Planté sur une grande prairie qui borde le chemin du bourg nord, ce parc d'un hectare est composé de nombreuses espèces endémiques : chênes pubescents, chênes pédonculés, chênes verts, bouleaux communs, etc. Au total, ce sont 140 arbres qui ont été plantés auxquels viennent s'ajouter 300 arbustes et 850 bulbes dans la première phase.

Ce nouvel espace répond à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Il réintroduit un espace vert au cœur du bourg en créant une zone tampon avec l'activité agricole.

Le projet a également été conçu pour être en totale harmonie avec le patrimoine historique ancien et les éléments bâtis plus récents de la mairie, de la salle communale et de la nouvelle halle en bois en cours de construction. Répondant aux exigences des Bâtiments de France, l'ensemble est entièrement accessible aux PMR.

Le site attire ainsi habitants et promeneurs et permet d'organiser des évènements qui animent la vie locale.

« C'est un exemple de construction collective entre l'État, le conseil départemental et la commune pour créer de nouvelles dynamiques au cœur de la ruralité. Donner aux communes rurales la possibilité de bénéficier d'une nouvelle dotation biodiversité permet de développer et préserver les aménités de campagne. »

David Amblevert, maire de Sainte-Florence



ÉGALITE DES CHANCES ET ÉDUCATION

Pour une éducation rurale de qualité

- Généralisation de l'expérimentation des Territoires éducatifs ruraux.
- Labellisation de **3 000 places supplémentaires d'internat d'excellence**.
- Engagement à donner **une vision à 3 ans sur l'évolution de la carte scolaire** en associant en amont systématiquement les élus locaux et en créant une instance départementale qui réunira l'État et les élus pour renforcer la cohérence des politiques publiques et construire avec les élus les meilleures réponses pour leurs territoires.

Pour davantage de moyens au service de la jeunesse en milieu rural

- Recrutement de **1250 services civiques en ruralité**.
- Installation de **relais info jeune dans les espaces France services**.

Vu sur le terrain

MIREPOIX (09)

Une licence professionnelle dédiée à l'industrie dans un lycée

Pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises industrielles ariégeoises (une soixantaine d'emplois à pourvoir), le lycée de Mirepoix, sous l'impulsion de la préfecture et à l'aide d'un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs locaux issus du monde de l'entreprise, de l'éducation et de la formation (académie, rectorat, Conservatoire national des arts et métier (CNAM), tissu économique local et élus), a ouvert une nouvelle licence professionnelle.

Celle-ci permet à la fois à des étudiants de découvrir le territoire ariégeois, mais aussi à d'autres étudiants de pouvoir y rester pour y étudier et travailler, tout en profitant au tissu économique local, car ce sont les entreprises locales qui bénéficient des compétences acquises par les jeunes.

« L'intérêt de cette licence est qu'elle est une traduction des besoins exprimés par les entreprises. »
Dominique Aimable, proviseur du lycée de Mirepoix



ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

Pour aider les territoires ruraux à faire émerger leur projet et renforcer leur attractivité

→ Prolongation du dispositif de **volontariat territorial en administration (VTA)** jusqu'en 2026. Dès 2024, lancement des **VTA expertises**, visant des candidats plus expérimentés, afin de répondre à des besoins plus spécifiques et nécessitant plus d'expertise.

→ **Poursuite de l'action en faveur des commerces ruraux à travers le déploiement du fonds de soutien dédié**, créé en mars 2023 avec déjà 76 projets lauréats. Ce fonds sera pérennisé sur la durée du plan France ruralités.

→ **Soutien à l'installation de France services en milieu rural** et à leur qualité de service, par une subvention bonifiée de l'État dans les zones de revitalisation rurale.

→ **Création d'un fonds de 2 M€ pour les lieux de convivialité innovants en ruralité**, sous copilotage de l'ANCT et de la DGE, et pérennisation des facilités d'octroi des licences IV dans les communes de moins de 3 500 habitants.

→ **Création d'un fonds de 3 M€ pour amorcer les projets locaux d'économie sociale et solidaire (ESS).**

Vu sur le terrain

VILLECERF (77)

Plus qu'un café, un lieu de vie et de convivialité pour le village

Le commerce Le No Stress, seul commerce d'un petit village de 700 habitants dont la mairie possédait les murs, a été racheté en 2017. Depuis, le café a développé son activité : café, animations conviviales, épicerie et désormais restauration.

Dans cette perspective de développement de l'offre de services, la démarche a pu être soutenue par des subventions européennes de l'association Leader France.

« Avec Leader, l'Union européenne confie la gestion d'une enveloppe financière aux acteurs locaux qui s'organisent autour d'une stratégie locale de développement. C'est l'Europe au plus proche des territoires et de belles opportunités de financement pour les ruralités. »

Thibaut Guignard, président de Leader France

AXE 3

DES MESURES CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX



Pour permettre un accès au soin, y compris dans les territoires les plus enclavés, dans une démarche « d'aller-vers »

- **Lancement de 100 médicobus**, en partenariat avec les collectivités territoriales, d'ici à la fin 2024 afin d'apporter une offre de soins de proximité dans les territoires les plus touchés par la raréfaction médicale.
- **Doublement du nombre de maisons de santé** (objectif 4 000 en 2027), avec un accompagnement de 45 millions d'euros sur 3 ans.
- **Encourager et promouvoir l'installation des futurs médecins sur les territoires en instaurant une quatrième année de formation en médecine générale**, réalisée en priorité dans des zones sous-denses.
- **Couvrir 100% du territoire en communautés professionnelles de santé (CPTS)** afin d'améliorer l'organisation et l'accès aux soins dans les territoires ruraux.
- **Intensifier la coopération entre les professionnels de santé et l'élargissement des compétences des professions de santé.**

Vu sur le terrain

VIC-EN-BIGORRE (65)

Une maison de santé pour lutter contre les déserts médicaux

Pour lutter contre la désertification médicale, une maison de santé fait cohabiter des médecins libéraux et salariés avec du personnel employé par la communauté de communes mais aussi avec un pôle néo-natal et un centre de radiologie. La communauté de communes a notamment pu s'appuyer localement sur l'ARS pour créer une solution adaptée.

Ce fonctionnement permet de garantir à la population locale une offre de soins intéressante, aux professionnels de santé de bénéficier de conditions d'exercice de qualité leur permettant de se consacrer aux tâches médicales en les libérant des tâches administratives fastidieuses et à la collectivité de développer l'attractivité de son territoire en proposant aux nouveaux professionnels la possibilité de salariat. C'est une solution gagnant-gagnant.

« Cette initiative est loin d'être simple, car nous ne parlons pas le même langage. Mais médecins et élus se montrent réactifs, d'un côté comme de l'autre. Nous gardons la même ligne directrice pour aider la communauté de communes et les patients. »

Jérôme Ganiot, directeur général adjoint de la communauté de communes Adour Madiran



Pour soutenir les communes rurales dans l'entretien de notre patrimoine national

→ **Mise en place d'un plan en faveur de l'ingénierie culturelle en ruralité** (mobilisation du fonds d'innovation territorial, intensification de la mobilisation des labels du ministère de la Culture en ruralité, recrutement de 60 VTA culture et financement de 50 sessions de formation à destination des élus ruraux).

→ **Mieux protéger le patrimoine religieux**, visant les communes de moins de 10 000 habitants, à la suite des annonces du Président de la République au Mont-Saint-Michel.

→ **Revalorisation des subventions aux petites communes rurales pour l'entretien de leurs monuments aux morts.**

Pour soutenir un égal accès à la culture dans les territoires ruraux

→ **Renforcement des contrats départementaux lecture** conclus entre le ministère de la Culture et les conseils départementaux.

→ **Soutien renforcé aux microfolies** avec l'implantation d'au moins 200 en milieu rural.

Vu sur le terrain

LA SOUTERRAINE (23)

Une chapelle reconvertie en microfolie

Dans la rue principale, la Chapelle du Sauveur (désacralisée) a été reconvertie en microfolie. La congrégation des sœurs, une fois les lieux quittés, souhaitait pouvoir faire don du bâtiment à la municipalité à condition qu'il abrite un projet culturel ambitieux, associant de nombreux acteurs culturels du territoire.

Inauguré en février 2020, l'important projet culturel municipal de micro-folie est aussi l'occasion de travailler en synergie avec les partenaires locaux, dont des associations locales, qui permettent aujourd'hui de renforcer les actions d'éducation artistique et culturelle du territoire.

Ce lieu créé une entrée patrimoniale, valorise la commune et facilite la consommation dans les commerces alentours.



Avec l'accompagnement du programme Petites Villes de Demain et les établissements publics membres du réseau de l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette, nous avons pu créer un projet d'envergure proposant à nos habitants une programmation culturelle riche et accessible. »

Étienne Lejeune, maire de La Souterraine



HABITAT ET LOGEMENT

Pour lutter contre le logement vacant en milieu rural qui concentre 37% de la vacance alors qu'il ne représente que 24% du parc de logements

→ **Création d'une prime de sortie de la vacance** de 5000 euros par logement pour les propriétaires qui effectuent des travaux de réhabilitation des logements, en contrepartie d'obligations de mise en location de leur logement à des publics cibles (salariés saisonniers, nouveaux entrepreneurs, jeunes, etc.).

Pour mieux accompagner la réhabilitation du logement en ruralité

→ **Accompagnement à la réalisation et à l'animation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat dédiées à la revitalisation rurale (OPAH-RR)** à raison de 10M€ sur 5 ans, portés par l'Anah.

→ **Renforcement de l'accompagnement des collectivités territoriales** dans la mise en œuvre d'opérations de revitalisation des territoires (ORT), notamment via l'accompagnement des petites communes dans les procédures d'expropriation des biens vacants ou biens sans maître.



Vu sur le terrain

LES AVIRONS (974)

Une redynamisation de centre-ville bien engagée

Porte du parc national de la Réunion, lauréate du programme Petites villes de demain, la commune des Avirons cherche à repenser et redynamiser son centre-ville en mettant en œuvre un plan d'actions avec le soutien de l'État et de nombreux partenaires institutionnels et financiers.

Accompagnée par un chef de projet dynamique, la commune élabore un projet d'attractivité touristique responsable à travers le développement d'un nouveau réseau urbain plus cohérent et adapté aux besoins de la population et à leur réalité quotidienne : création de places de parking, développement de mobilités douces, création d'espaces dédiés aux commerces, etc.



La ville de demain doit être pensée avec et pour les habitants en intégrant une forte exigence écologique. Pour cela, nous devons faire preuve d'intelligence territoriale et travailler avec tous les acteurs, dont l'État. »

Eric Ferrere, maire des Avirons

En complément, la Banque des territoires engage ses moyens de financement dans le cadre de France Ruralités pour mettre en œuvre :

- **un service simple et direct dédié aux élus des communes rurales**, l'assistance juridique et financière proposée est totalement prise en charge par la Banque des territoires et Caisse des dépôts. Cela permet aux élus des communes et intercommunalités rurales, de plus en plus confrontés à des situations ou sujets complexes, de poser une question ou un problème à un spécialiste par téléphone, avec une réponse immédiate ou sous 48 h ;
- **un soutien en ingénierie et en investissement dans plusieurs secteurs stratégiques majeurs**, la couverture numérique (le déploiement de la fibre optique), la production énergétique (énergies renouvelables), l'accompagnement de la **transformation agricole** (foncier agricole, transformation et distribution des produits, structuration de filières telles que le bois...) ou encore le **développement de solutions de mobilité adaptées** ;
- **l'accompagnement et le financement de solutions de soutien au maintien d'activités de commerce ou d'opérations de logement complexes** via les foncières de revitalisation.



Olivier Sichel,
Directeur général délégué de
la CDC et directeur de la Banque
des territoires

Les territoires ruraux, avec leurs ressources et savoir-faire, sont une véritable chance pour la France. Ils sont au cœur des enjeux de transformation écologique et de cohésion sociale. Mais ils sont aussi confrontés à des difficultés spécifiques et sensibles pour les habitants, comme l'accès aux services de santé, l'inclusion numérique, le maintien des commerces ou la mobilité. Comme elle l'a fait pour les différents programmes territoriaux que le Gouvernement a initiés, la Caisse des dépôts a décidé d'apporter sa contribution au plan France ruralités. Elle souhaite le faire à la fois en proximité et avec simplicité. Pour cela, elle mobilise différentes modalités d'intervention : financement de missions d'aide à la décision pour les élus ruraux, financement de projets et de solutions par des prêts et des investissements dans des sociétés de projet.



AXE 4

UN RENFORT D'ATTRACTIVITÉ AVEC LES ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR)

POURQUOI ?

Certains territoires ruraux se caractérisent, en plus de leur faible densité, par un taux d'emploi et un revenu disponible inférieurs à la moyenne nationale. Cette caractéristique correspond à une typologie de territoires plus fragiles et justifie un accompagnement spécifique de l'État pour y maintenir ou relancer un tissu économique dynamique.

Sans nier les singularités de ces territoires et leur modèle de développement propre, cet accompagnement doit permettre à chaque territoire de capitaliser sur ses atouts pour trouver un modèle de développement et s'engager dans les transitions nécessaires.

D'après les nombreux rapports qui sont consacrés aux zones de revitalisation rurale, elles sont perçues comme un signal positif de l'État et une reconnais-

sance de la vulnérabilité des territoires. Pour autant, l'évolution du zonage est devenue nécessaire afin d'actualiser la carte de la géographie prioritaire des territoires ruraux, d'adapter les instruments de politiques publiques mobilisés et de répondre aux enjeux de ces territoires.

Face à la nécessité de disposer d'une réelle phase de concertation avec les acteurs économiques et sociaux et les élus, le Gouvernement a prorogé ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2023, en loi de finances pour 2022.

Au Congrès des maires et des collectivités de novembre 2022, Élisabeth Borne, Première ministre, s'est engagée à ce que ce dispositif soit pérennisé au-delà du 1er janvier 2024 avec quelques ajustements.

Les zones de revitalisation rurale, définition !

Créées en 1995 par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à favoriser le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales.

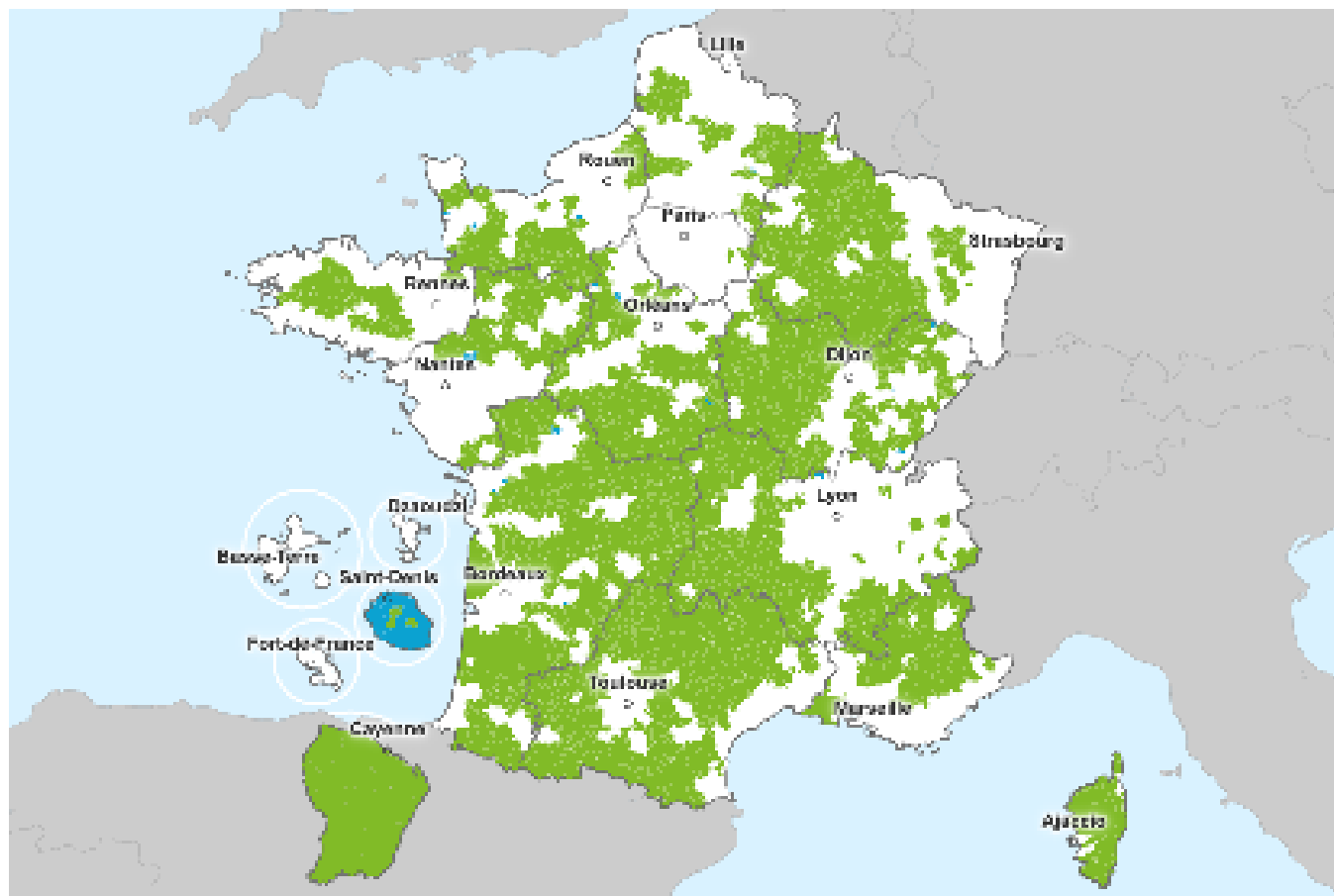
Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent (exonérations d'impôt sur le revenu, exonération de cotisation foncière des

entreprises (CFE), exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), etc.). L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

AXE 4

UN RENFORT D'ATTRACTIVITÉ AVEC LES ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR)

ZRR - Zone de revitalisation rurale - Sources : ANRT, données de la base de données de l'INSEE



© Sébastien Les Terré, ANRT 2022 - ISM Alain Espéran

■ Créées en ZRR (17 500) ■ Partiellement créées en ZRR (38) ■ Hors ZRR (17 220)



-2,9 %

diminution de la part des emplois situés dans les petites zones d'emploi (< 50 000 habitants) entre 1975 et 2018

COMMENT ?

Prenant la suite de l'actuel zonage de revitalisation rurale, France ruralités permettra de fixer un nouveau zonage qui soutiendra les territoires les plus fragiles avec des exonérations fiscales et sociales mieux calibrées et ciblées afin de maintenir et de développer l'activité économique dans ces territoires.

À la suite de ces travaux et de discussions avec l'ensemble des partenaires (parlementaires, associations d'élus, acteurs économiques, etc.), le Gouvernement proposera prochainement les règles de définition du futur zonage (niveau de zonage, critères de classement en ZRR, niveaux de zonage en fonction du degré de vulnérabilité du territoire), en lien étroit avec le Parlement et les associations d'élus.

Le Gouvernement souhaite que ce nouveau zonage ait un impact maximal sur le tissu économique des territoires ruraux les plus en besoin et qu'il favorise l'activité et l'emploi dans les secteurs dans lesquels les besoins de la ruralité sont les plus forts. Dans un souci d'efficacité et de meilleure adéquation de

moyens aux besoins, le zonage devra concentrer ses effets sur les territoires les plus fragiles et éviter la « dispersion » des exonérations fiscales.

Le nouveau zonage identifiera ainsi un certain nombre de territoires, en déprise démographique et économique depuis 1999, dans lesquels l'appui de l'État sera renforcé. En outre, sera recherchée une convergence du régime social du dispositif avec les autres exonérations zonées.



DES INDICATEURS DE MESURE DE L'EFFICACITÉ DU PLAN



Par ailleurs, l'impact réel des 181 mesures de l'Agenda rural dans les territoires ruraux est délicat à mesurer, du fait de l'absence d'indicateurs et de cadre méthodologique rigoureux pour mener une telle évaluation.

Extrait du rapport d'évaluation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) sur l'Agenda rural

À l'image de ce qui est fait dans le cadre du baromètre des résultats de l'action publique et des politiques prioritaires du gouvernement (PPG), un ensemble d'indicateurs sera mis en place afin de mesurer régulièrement l'avancée et le déploiement de France ruralités.

Cela permettra d'ajuster sa mise en place pour répondre au mieux aux besoins des citoyens. Un baromètre de France ruralités sera ainsi mis à disposition des élus et des Français.

Exemple d'indicateurs qui seront suivis dans le cadre de France ruralités



Taux de logements vacants en ruralités



Nombre de VTA et de TVA expertise recrutés



Nombre de projets labellisés village d'avenir



Nombre d'actes délivrés dans les médicobus



Nombre de commerces ruraux ouverts



Part des Français considérant les territoires ruraux comme agréables à vivre



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE 
RURALITÉS

**LES RURALITÉS,
AU COEUR
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE**